REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CDC BASSIN AUBENAS (2)

Numéro SIRET: 20007324500058

POSTE COMPTABLE: SGC d'Aubenas

M. 14 Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif voté par nature

BUDGET ANNEXE: PEPINIERE L'ESPELIDOU (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	5
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	6
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	7
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	12
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	13
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	15
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	17

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

⁽²⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

⁽³⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁴⁾ Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A 1

011 60611 60612	Charges à caractère général	<u>.</u> .	í	
		53 145,00	97 900,00	97 900,00
60612	Eau et assainissement	1 100,00	1 200,00	1 200,00
	Energie - Electricité	8 500,00	35 000,00	35 000,00
60622	Carburants	200,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	200,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	1 600,00	1 300,00	1 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	4 950,00	4 950,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	900,00	900,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00
	Contrats de prestations de services	600,00	6 900,00	6 900,00
611	•		· ·	
6135	Locations mobilières	500,00	500,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 100,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6156	Maintenance	3 795,00	4 150,00	4 150,00
6161	Multirisques	1 900,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	200,00	200,00
6237	Publications	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 600,00	1 800,00	1 800,00
	1		,	
6257	Réceptions	300,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	800,00	1 200,00	1 200,00
6262	Frais de télécommunications	6 500,00	7 800,00	7 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 550,00	520,00	520,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 300,00	7 600,00	7 600,00
63512	Taxes foncières	5 300,00	5 480,00	5 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	76 400,00	67 000,00	67 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	700,00	600,00	600,00
			· ·	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	250,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale titulaires	39 000,00	34 000,00	34 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 700,00	1 400,00	1 400,00
64118	Autres indemnités titulaires	12 200,00	11 000,00	11 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 000,00	10 500,00	10 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	800,00	2 000,00	2 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	350,00	400,00	400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00	200,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 050,00	1 600,00	1 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	100,00	100,00
65888	Autres	0,00	100,00	100,00
66	Charges financières	11 000,00	4 000,00	4 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	4 000,00	4 000,00
	†			,
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	140 545,00	169 000,00	169 000,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	140 545,00	109 000,00	169 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	92 131,11	92 249,53	92 249,53
	1			
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	92 131,11	92 249,53	92 249,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	92 131,11	92 249,53	92 249,53
TOTALD	ES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	 	T	
IOIALD	L'EXERCICE	232 676,11	261 249,53	261 249,53
(= T	otal des dépenses réelles et d'ordre)			
				+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)

0,00

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
	261 249,53			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	1 050,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 050,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 300,00	3 000,00	3 000,00
70688	Autres prestations de services	300,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 000,00	1 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	77 707,26	96 118,47	96 118,47
74124	Dotation d'intercommunalité	3 200,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	74 507,26	92 868,47	92 868,47
74758	Participat° Autres groupements	0,00	3 250,00	3 250,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	85 000,00	85 000,00
752	Revenus des immeubles	70 000,00	85 000,00	85 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	151 057,26	184 118,47	184 118,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	73 645,00	73 648,00	73 648,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	73 645,00	73 648,00	73 648,00 73 648,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
040		 		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	73 645,00	73 648,00	73 648,00
тот	AL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	224 702,26	257 766,47	257 766,47
				+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
	TE OU ANTICIPE (9)	3 483,06		
				=
	TOTAL DI	ES RECETTES DE FONCTIONN	EMENT CUMULEES	261 249,53

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Pour mémoire

Propositions

Vote (4)

Libellé (1)

Chap / Art (1)	Libelle (1)	budget précédent (2)	nouvelles (3)	vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	159 074,11	145 280,29	145 280,29
2132	Immeubles de rapport	149 284,11	13 500,00	13 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 040,00	6 000,00	6 000,00
2184	Mobilier	250,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00	125 780,29	125 780,29
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	159 074,11	145 280,29	145 280,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 100,00	40 100,00	40 100,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 100,00	5 100,00	5 100,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	35 000,00	35 000,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	70 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	75 100,00	40 100,00	40 100,00
Tota	Il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	234 174,11	185 380,29	185 380,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	73 645,00	73 648,00	73 648,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	73 645,00	73 648,00	73 648,00
13911	Etat et établissements nationaux	34 271,00	34 273,00	34 273,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	12 045,00	12 045,00	12 045,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	27 329,00	27 330,00	27 330,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	73 645,00	73 648,00	73 648,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	307 819,11	259 028,29	259 028,29
	(= Total des depenses reenes et à ordre)	1	-	+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	4 566,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION	ON NEGATIF REPORT	E OU ANTICIPE (8)	0,00
				=
	TOTAL DES DEP	ENSES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	263 594,29

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

Chap / Art (1)

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RF~042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	ı
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	182 000,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	182 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	182 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	6 000,00	6 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 800,00	6 000,00	6 000,00
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	183 800,00	6 000,00	6 000,00
	<u> </u>			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	92 131,11	92 249,53	92 249,53
281318 28132	Autres bâtiments publics Immeubles de rapport	87 700,00 1 082,53	89 633,40 90,80	89 633,40 90,80
28135	Installations générales, agencements,	1 513,25	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	350,00	1 040,00	1 040,00
28188	Autres immo. corporelles	1 485,33	1 485,33	1 485,33
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 131,11	92 249,53	92 249,53
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	92 131,11	92 249,53	92 249,53
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	275 931,11	98 249,53	98 249,53
				+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,00
		TION DOOLT	= 011 ANTIC:== (a)	+
	R 001 SOLDE D'EXECU	TION POSITIF REPORT	E OU ANTICIPE (8)	165 344,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

263 594,29

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					3 900,00									
2021-ARDESCA PRINT - 45	POLLEN SCOP	03/06/2021	03/06/2021		300,00	F		0,000	0,000		X	ХX	0	A-1
2021-ATELIER A CONTRE VAN - 40	ATELIER A CONTRE VAN	03/06/2021	03/06/2021		300,00	F		0,000	0,000		Х	ХX	0	A-1
2021-GRAINES ET GERMOIRS - 226	POLLEN SCOP	12/10/2021	12/10/2021		300,00	F		0,000	0,000		Х	XX	0	A-1
2021-NVN METALLERIE - 41	NVN METALLERIE	03/06/2021	03/06/2021		300,00	F		0,000	0,000		Х	ХX	0	A-1
2021-PIERRE STRADAL - 43	PIERRE STRADAL	03/06/2021	03/06/2021		300,00	F		0,000	0,000		Х	ХX	0	A-1
2021-RCONSEIL - 44	RAPHAEL RIGOT CONSEIL	03/06/2021	03/06/2021		300,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
2022 - AEI - 437	A.E.I	01/12/2022	01/12/2022		300,00	F -		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
2022 - AMDT - 287	AMDT	05/08/2022	05/08/2022		300,00	F		0,000	0,000		X	XX	0	A-1
2022 - ARDESCA PRINT - 438 2022 - BABEL FREDERIC - 286	ARDESCA PRINT BABEL FREDERIC	15/12/2022 05/08/2022	15/12/2022 05/08/2022		300,00 300,00	F F		0,000	0,000		X X	X X X X	0	A-1 A-1
2022 - BABEL FREDERIG - 286 2022 - MR CONSEILS & EXPERTISE - 179	MR CONSEILS & EXPERTISES	03/05/2022	03/05/2022		300,00	F		0,000	0,000		×	XX	0	A-1
2022 - NOMAD OPTIMIST - 358	NOMAD OPTIMIST	01/11/2022	01/11/2022		300,00	F		0,000	0,000		Х	ХX	0	A-1
2022 - VIGLIETTA - 439	VIGLIETTA	15/12/2022	15/12/2022		300,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
2023 - BUIS MARTIN		01/04/2023	01/04/2023		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
2023 - CHARMASSON		01/04/2023	01/04/2023		0,00	F		0,000	0,000		х	хx	0	A-1
2023 - N3AJ		01/04/2023	01/04/2023		0,00	F		0,000	0,000		х	ХX	0	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 900,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES					
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2				

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				ON PAR NATU			s et dettes au 01/01					
,							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		3 900,00					0,00	0,00	0,00	0,00
2021-ATELIER A CONTRE VAN - 40 2021-GRAINES ET GERMOIRS - 226 2021-NVN METALLERIE - 41 2021-PIERRE STRADAL - 43 2021-RCONSEIL - 44 2022 - AEI - 437 2022 - AMDT - 287 2022 - ARDESCA PRINT - 438		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1	300,00 300,00 300,00 300,00 300,00 300,00 300,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	F F F F F		0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
2022 - BABEL FREDERIC - 286 2022 - MR CONSEILS & EXPERTISE - 179 2022 - NOMAD OPTIMIST - 358 2022 - VIGLIETTA - 439 2023 - BUIS MARTIN 2023 - CHARMASSON		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1	300,00 300,00 300,00 300,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	FFFF		0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
2023 - N3AJ 167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00 0,00	A-1	0,00 0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00

					-	Emprunt	s et dettes au 01/01	/N				
						Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 900,00					0,00	0,00	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		108 648,00	I 108 648,00
16 Empru	ints et dettes assimilées (A)	35 000,00	35 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	35 000,00	35 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	73 648,00	73 648,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	73 648,00	73 648,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	108 648,00	4 566,00	0,00	113 214,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
RECETTI	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	92 249,53	III 92 249,53		
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00		
10222	FCTVA	0,00	0,00		
10223	TLE	0,00	0,00		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		
10228	Autres fonds	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	92 249,53	92 249,53		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
281318	Autres bâtiments publics	89 633,40	89 633,40		
28132	Immeubles de rapport	90,80	90,80		
28135	Installations générales, agencements,	0,00	0,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	1 040,00	1 040,00		
28188	Autres immo. corporelles	1 485,33	1 485,33		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
31	Matières premières (et fournitures) (4)				
33	En-cours de production de biens (4)				
35	Stocks de produits (4)				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	92 249,53	0,00	165 344,76	0,00	257 594,29

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II II	113 214,00
Ressources propres disponibles	IV	257 594,29
Solde	V = IV - II (6)	144 380,29

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

⁽⁵⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	1,26	1,26	1,26	0,00	1,26
Adjoint Administratif principal 1ère classe Attaché territorial	C A	0,00 0,00	0,51 0,75	0,51 0,75	0,51 0,75	0,00 0,00	0,51 0,75
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	1,26	1,26	1,26	0,00	1,26

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année co

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	R REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM · Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - -1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 52 Nombre de membres présents : 36 Nombre de suffrages exprimés : 42

VOTES:
Pour: 41
Contre: 0
Abstentions: 1

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par Le Président, Max TOURVIEILHE (1), A Ucel, le 05/04/2023 Le Président, Max TOURVIEILHE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Ucel, le 05/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

	•
Ailhon Jean-Paul LARDY	
Ailhon Maurice BOCCARD, suppléant	
Aizac Marie-Christine SAUSSAC	
Aizac Rémy BAUER, suppléant	
Aubenas Benoit PERRUSSET	
Aubenas Cécile FAURE	
Aubenas Eliette ROCHE	
Aubenas Isabelle NGUYEN	
Aubenas Jacky SOUBEYRAND	
Aubenas Jacques DAUMAS	
Aubenas Jean-Yves MEYER	
Aubenas Khalid ESSAYAR	
Aubenas Marie-Françoise TASTEVIN	
Aubenas Marielle THINON	
Aubenas Martine ALLAMEL	
Aubenas Max BOUSCHON	
Aubenas Pascal GAILLARD	
Aubenas Roger KAPPEL	
Aubenas Stéphane CIVIER	
Fons Anne MOISAN, suppléante	
Fons Patrick MAISONNEUVE	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Genestelle Jean-François DEVES, suppléant	
Genestelle Jean-François DURAND	
Juvinas Jean-Claude COURT	
Juvinas Laurent JOFFRE, suppléant	
Labastide sur Besorgues Brigitte LADRAY, suppléant	
Labastide sur Besorgues Serge CAVIGGIA	
Labégude Jean-Yves PONTHIER	
Labégue Cécile DUCHAMP, suppléante	
Lachapelle sous AubenasThierry BALAZUC, suppléant	
Lachapelle sous aubenas Sandrine GENEST	
Lavilledieu Colette PASTRE	
Lavilledieu Gérard SAUCLES	
Laviolle Philippe AYMARD, suppléant	
Laviolle René MOULIN	
Lentillères Bertrand GUSELLA, suppléant Lentillères Pascal DUPONT	
Mercuer Didier BERAL	
Mercuer Emilie JARDE, suppléante	
Mezilhac Baptiste TEYSSIER	
Mezilhac Guy FAURE, suppléant	
Saint Privat Claude WIOT	
Saint Privat Serge Reynier	
Saint Sernin Max CHAZE	
Saint Sernin Véronique VANDUYNSLAGER	
St Andéol de Vals Emilie HALLAUER, suppléante	
St Andéol de Vals Juliette LAFFONT	
St Didier sous Aubenas Caroline PARGOIRE, suppléante	
St Didier sous Aubenas Marc GUYON	
St Eienne de Fontbellon Marie-France MARTIN	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

St Etienne de Boulogne Georges ANTONY	
St Etienne de Boulogne Jean-Philippe MARRON, suppléant	
St Etienne de Fontbellon Patrick CORTIAL	
St Etienne de Fontbellon Philippe ROUX	
St Joseph des Bancs Jacques COSTE, suppléant	
St Joseph des Bancs Jacques SEBASTIEN	
St Julien du Serre Dominique BERNARD, suppléant	
St Julien du Serre Jean-Luc ARNAUD	
St Michel de Boulogne Georges FANGIER	
St Michel de Boulogne Marilyne FORISSIER, suppléante	
Ucel Annie CHARROUD	
Ucel Joël BOYER	
Vallée d'Antraigues Marie-Cécile JOUVE	
Vallées d'Antraigues Gille DOZ	
Vals les Bains Aurélien ROUSSET	
Vals les Bains Brigitte SOUCHE	
Vals les Bains Françoise CHASSON	
Vals les Bains Michel CEYSSON	
Vesseaux Martine TAUPENAS	
Vesseaux Max TOURVIEILHE	
Vinezac André LAURENT	
Vinezac Odile BOISSIN, suppléante	

Certifié exécutoire par Le Président, Max TOURVIEILHE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/04/2023, et de la publication le 19/04/2023

A Ucel, le 19/04/2023

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.